



Débat du 28 février 2013 au Palais Bourbon : le secteur des télécommunications dans une « impasse concurrentielle » ?

A la pointe de l'actualité du secteur des télécommunications, ITEMS International et le cabinet d'avocats Samman, ont organisé jeudi 28 février 2013, jour de la tenue du séminaire gouvernemental sur le numérique, une Conférence « *Investissements et croissance dans le secteur des télécommunications* » au Palais Bourbon à l'invitation de **Malek Boutih**, Député de l'Essonne.

Le débat a réuni pendant 2 heures, dans une ambiance très constructive même si pas toujours consensuelle, des intervenants acteurs ou experts du secteur des télécoms dont **Bernard Benhamou**, Délégué aux usages de l'internet auprès du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, **Laurent Benzoni**, Professeur à l'Université Paris II Panthéon Assas, **Jean-Pierre Chamoux**, Professeur émérite à l'Université Paris-Descartes, **Stéphane Ciriani**, Economiste au sein du département « *Etudes et modélisation* » de l'Institut d'études économiques Coe-Rexecode, **Gérard Pogorel**, Professeur émérite à l'école Telecom Paris-Tech et **Mickaël Trabbia**, Directeur des affaires publiques du groupe France Telecom-Orange.

Après un état des lieux du secteur des Télécoms en France, la discussion s'est focalisée sur le paradoxe de vouloir mener à la fois une politique concurrentielle et industrielle dans un secteur par définition régulé :

Parmi les idées fortes développées à cette occasion, les économistes ont rappelé qu'une concurrence à faible ou moyenne intensité est nécessaire pour stimuler l'innovation mais qu'une pression concurrentielle trop forte s'avérait généralement contreproductive (**Laurent Benzoni**, **Stéphane Ciriani**, **Gérard Pogorel**). Plusieurs intervenants ont également rappelé le paradoxe d'une politique de concurrence mise en œuvre par le régulateur et les limites de la régulation dans un secteur où l'innovation est clé et le risque inhérent, l'adoption des technologies par les usages étant rarement anticipée à l'avance (**Bernard Benhamou** et **Jean-Pierre Chamoux**).

Dans leur grande majorité, les intervenants ont considéré que le marché des télécoms se trouvait actuellement dans une situation « *d'impasse concurrentielle* » : le régulateur s'est livré à une politique concurrentielle « *à la Frankenstein* » pour la 4^{ème} licence « *en créant un corps vivant, pour animer le marché, en prenant un peu de fréquences, de l'itinérance 2G étendue à la 3G, des terminaisons d'appel favorables. Dans l'histoire originale, ça se finit mal...* » (**Laurent Benzoni**) ; « *Une espérance de rentabilité trop faible de l'investissement dans l'innovation couplée à une capacité d'investissement contractée risque d'annihiler la volonté d'investissement* » (**Stéphane Ciriani**) ; « *Quel est l'intérêt d'un opérateur à investir si un opérateur qui n'investit pas peut avoir accès à un réseau dans lequel il n'a pas investi ?* » (**Gérard Pogorel**) ; « *On est vraiment allé trop loin. On manque d'incitations à l'investissement. Pour inciter à l'investissement, il faut un cadre favorable et que les acteurs ne soient pas morts entretemps...* » (**Michaël Trabbia**).

Afin de redonner confiance au secteur et de relancer les investissements, les intervenants ont plaidé pour une véritable stabilité réglementaire (**Bernard Benhamou**, **Laurent Benzoni**, **Gérard Pogorel** et **Michaël Trabbia**), une réduction de la fragmentation du marché communautaire des télécommunications ainsi qu'une meilleure répartition des obligations entre les acteurs du marché (notamment au niveau fiscal).

Les intervenants ont finalement souligné le rôle moteur que pourraient jouer les services dans le retour de la croissance au sein du secteur (**Bernard Benhamou**, **Laurent Benzoni**, **Stéphane Ciriani**, **Gérard Pogorel** **Michaël Trabbia**), la demande des usagers ne faisant que croître.

ITEMS INTERNATIONAL est une société de conseil stratégique basée à Paris avec un cœur d'activité dans l'économie numérique (Internet, télécommunications, TV, logiciels), les villes intelligentes et les smart grids / Le **Cabinet d'avocats Samman** est un cabinet de droit des affaires spécialisé en Regulatory/Policy basé à Bruxelles et à Paris.